

# l'estafette



LE BULLETIN D'INFORMATION DES EMPLOYÉS  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Volume XXI, numéro 16 • 21 avril 2011

## ■ CONSEIL DES COMMISSAIRES

Au cours de la séance du 5 avril qui constituait la poursuite de celle du 29 mars, les décisions suivantes ont été prises :

- Demande au MELS de signer une cession en emphytéose de 25 ans avec la Ville de L'Ancienne-Lorette.
- Demande au MELS d'autoriser le financement nécessaire à la réalisation des travaux en lien avec les besoins de la clientèle de l'école Madeleine-Bergeron.
- Nomination de Pierre R. Tremblay comme directeur général adjoint à temps partiel pour la période de transition à la Direction générale, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général.

## ■ SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Depuis quelques années, la Commission scolaire des Découvreurs souligne la précieuse collaboration de l'ensemble du personnel administratif auprès des gestionnaires, du personnel enseignant et professionnel, des parents et des élèves.

En plus du dîner-conférence qui aura lieu le 26 avril, cette semaine sera sans doute marquée par les messages d'appréciation qui leur seront transmis. Merci pour tout et bonne semaine à chacun et chacune !

## ■ RAPPEL TOURNOI DE VOLLEY-BALL « DÉCOUVREURS OPEN »

N'oubliez pas que le tournoi de volley-ball des employés de la Commission scolaire aura lieu le 12 mai prochain, dès 16 h 5, à l'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier.

## ■ RAPPEL - COURS D'ÉTÉ

Les enseignants intéressés à offrir des cours à la session d'été doivent remplir le formulaire de recrutement qui a été déposé dans leur casier et l'acheminer à l'attention de **Mélanie Marcoux**, au plus tard le **lundi 2 mai 2011**, par courrier interne, par télécopieur au (418) 652-3363 ou par courriel ([melanie.marcoux@csdecou.qc.ca](mailto:melanie.marcoux@csdecou.qc.ca)). Ce formulaire est également disponible sur la page d'accueil du site Web de la Commission scolaire. La Commission scolaire analysera prioritairement les candidatures de celles et de ceux ayant déjà enseigné la matière visée au cours des périodes estivales précédentes.

Pour plus d'information concernant la session d'été 2011, veuillez consulter le dépliant des cours d'été disponible sur le site Web de la Commission scolaire depuis le 15 avril 2011.

### Horaire de la session des cours d'été 2011 :

- 60 heures : du 11 au 29 juillet (a.m. seulement)
- 25 heures : du 11 au 22 juillet (p.m. seulement).

## ■ AFFECTATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT – ANNÉE 2011-2012

Au cours des prochaines semaines, vous prendrez connaissance de la liste des enseignants qui risquent d'être mis en disponibilité ou non réengagés pour cause d'excédents d'effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Nous vous rappelons qu'à cette période de l'année, nous devons identifier nos besoins en personnel à partir d'une prévision de la clientèle scolaire pour 2011-2012. Nous suivrons de près l'évolution de celle-ci afin d'annuler ou de rappeler de la mise en disponibilité ou du non réengagement du personnel visé.

Voici donc les principales étapes à venir dans le processus d'affectation et de mutation aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle :

**29 avril 2011**

- Affichage de la liste des enseignants qui risquent d'être mis en disponibilité ou non-réengagés.

**18 mai 2011**

- Affichage du nombre de postes par champ, discipline, école pour l'année scolaire 2011-2012.
- Affichage du nombre de postes, par spécialité, sous-spécialité et par centre, pour l'année scolaire 2011-2012.
- Affichage de la liste des enseignants en surplus d'affectation par discipline, par école, par sous-spécialité et par centre.

**1<sup>er</sup> juin 2011**

- Deuxième affichage de la liste d'ancienneté et de préséance relative au 30 juin 2011.

**6 juin 2011**

- Affichage dans chaque école et centre de la liste des enseignantes et enseignants encore en surplus d'affectation.
- Affichage dans chaque école de la liste des postes vacants par champ et par discipline, disponibles à cette date, aux fins d'application des dispositions relatives à la mutation volontaire.

**Demande de mutation volontaire**

Toute demande de mutation volontaire pour l'année scolaire 2011-2012 doit parvenir au Service des ressources humaines, **au plus tard le vendredi 10 juin 2011 – 16 heures.**

À ce titre, nous vous rappelons que l'enseignant :

- en demande de mutation volontaire, selon la clause 5-3.17.56 de l'entente locale, conserve son poste de travail jusqu'au moment où il ou elle effectue le choix d'un autre poste;
- affecté à l'école Madeleine-Bergeron, au Centre Jeunesse l'Escale, au Programme d'éducation internationale et auprès de la clientèle autistique ou de déficience mentale, qui demande une mutation volontaire selon la clause 5-3.17.20, perd son poste et il est versé immédiatement dans la réserve d'affectation où il ou elle choisit, par ordre d'ancienneté, un poste vacant dans la discipline demandée.

- Dans ces deux cas, la mutation volontaire est possible sous réserve du critère de capacité et dans la mesure où il y a des postes vacants à combler dans les disciplines demandées en date du 6 juin 2011 dans chaque école et centre. Sachez toutefois que cette liste peut évoluer. Nous vous invitons donc à nous faire parvenir votre demande en précisant le champ, la discipline d'enseignement et l'école demandée.

### ■ CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN POUR UNE PARTIE D'ANNÉE OU DE TÂCHE

Pour l'année scolaire 2011-2012, toute demande de congé sans traitement à temps plein pour une partie d'année scolaire ou de congé sans traitement pour une partie de tâche doit parvenir au Service des ressources humaines aux dates suivantes :

- Congé sans traitement à 100% du temps plein pour une partie d'année scolaire : 15 jours ouvrables avant le début du congé.
- Congé sans traitement pour une partie de tâche : 1<sup>er</sup> juin 2011.

À cet effet, vous devrez compléter le formulaire de demande de congé sans traitement disponible sur le portail de la Commission scolaire et obtenir la recommandation de votre direction.

### ■ PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS – SECTEUR JEUNES

Le Service des ressources humaines, en collaboration avec les Services éducatifs, procédera par affichage au recrutement volontaire d'enseignants d'expérience (3 ans d'expérience et plus) désireux d'accompagner, à titre de MENTOR, des enseignantes et des enseignants qui en seront à leur 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> contrat en 2011-2012.

Vous pourrez obtenir plus de détails sur ce programme en prenant connaissance de l'affichage dans votre école et auprès de votre direction.

## ■ ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU

2 MAI 2011

Le jour des élections fédérales, le lundi 2 mai prochain, les bureaux de scrutin seront ouverts de 9 h 30 à 21 h 30. Tout employé doit, en vertu de la Loi électorale du Canada, disposer de trois heures consécutives pour aller voter pendant les heures de vote, le jour du scrutin.

Ainsi, un employé dont la journée habituelle de travail débute après 12 h 30 dispose des trois heures consécutives requises pour aller voter, soit de 9 h 30 à 12 h 30. Un employé dont la journée habituelle de travail se termine avant 18 h 30 dispose également des trois heures consécutives requises pour aller voter, soit de 18 h 30 à 21 h 30.

Si, toutefois, un employé ne disposait pas de trois heures consécutives pendant les heures de vote à cause de ses heures de travail, il devrait être libéré du temps nécessaire pour qu'il dispose des trois heures requises, et ce, sans perte de traitement. Il appartient alors à la direction d'établir le moment de la libération.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

## ■ PROGRAMME HORIZON

### ■ Le « flow », un précieux moment d'enchantement!

Imaginez-vous en train de vivre une expérience vous procurant une telle satisfaction que vous vous sentez emporté par une force ou un courant; qu'il n'y a plus de distinction entre pensée et action, entre l'environnement et vous-même. Le temps semble s'arrêter. Des chercheurs ont appelé *flow* (flux) cette expérience que vivent les personnes qui s'engagent à fond dans une activité qui leur procure non seulement du plaisir mais, un réel *enchantement*. C'est le cas par exemple de cet alpiniste qui décrit son expérience en pleine escalade, immergé par ce qui se passe : la paroi rocheuse, chaque mouvement précis, comme si le roc et lui-même ne faisaient qu'un. Ou bien encore ce joueur de basketball qui raconte comment ses tracas s'envolent lorsqu'il se retrouve en pleine action, son esprit étant complètement absorbé par le jeu comme si rien d'autre n'existait.

Mais qu'est-ce que l'enchantement? Il s'agit d'un état qui, contrairement au plaisir, ne survient pas de la simple satisfaction immédiate des désirs mais par la pratique d'activités qui mobilisent totalement notre attention. Il y a alors un sentiment de maîtrise de la tâche, une perception altérée du temps, une perte de préoccupation à propos de soi et surtout un ajustement parfait entre ses capacités et les exigences rencontrées. Lorsque ces conditions sont réunies, c'est le *flow*, un moment précieux d'enchantement dans la vie. L'être humain n'aime pas le vertige du vide intérieur. À défaut de se construire par l'expérience optimale, il peut tenter de combler ses besoins par des activités passives qui ne procurent qu'une satisfaction éphémère.

Pour vivre l'expérience optimale il n'est pas nécessaire de gravir l'Everest; il suffit de se consacrer à une activité qui fait sens pour soi et qui représente un défi assez exigeant pour nous absorber entièrement. L'effort fourni est alors largement récompensé non seulement par l'enchantement que procure la réalisation de l'activité mais aussi par l'impression de fierté qu'elle nous laisse. Chacun de nous a cette possibilité de vivre ce précieux moment de la vie.

## ■ LE MOT DE LA FIN

On rencontre sa destinée souvent par les chemins qu'on prend pour l'éviter - *Jean de la Fontaine*

## ■ L'ÉQUIPE DE L'estafette

*Linda Baker*

*Christiane Blanchet*

*Linda Dignard*

*Louise Matte*

*Claire Savard*

*Jacky Tremblay*

*Pierre R. Tremblay*